

Contacts

Patronage Laïque Le Guill

15 rue Jean-François Tartu

29200 Brest

02.98.05.54.37

Laura Poulard

Coordinatrice enfance jeunesse

07.68.33.42.29

alsh@patrolegouill.fr

Patronage Laïque LE GOUILL/Stade Quilbignonnais



Modalités de fonctionnement
de l'accueil de loisirs
Saison 2026-2027

Modalités d'inscription et d'annulation

L'accueil de loisirs est organisé par l'association Patronage Laïque Le Guill. Il faut donc adhérer à l'association pour pouvoir inscrire un enfant.

Nous accueillons les enfants de 2 à 12 ans à partir du moment où ils sont scolarisés. Pour une nouvelle inscription, nous vous conseillons de prendre rendez-vous avec la directrice (présentation de la famille, des locaux, du fonctionnement). Les dossiers d'inscription peuvent être retirés au Patro ou sur internet.

Pour une nouvelle inscription ou réinscription, le dossier doit être rendu complet 10 jours avant la première journée d'accueil. **Aucun accueil ne sera possible avec un dossier incomplet.**

Un dossier d'inscription complet comprend :

- La fiche sanitaire de liaison
- Le certificat médical précisant « Aptitude aux pratiques sportives, à la vie en collectivité et vaccinations à jour »
- La cotisation de 10€ par enfant

A la réception du dossier complet, vous recevrez par mail vos codes d'accès au portail pour réaliser les réservations des dates. A la réception de vos demandes nous les validons par retour de mail.

Les réservations doivent se faire le plus tôt possible (nombre de places limité) et au plus tard 7 jours avant la venue de l'enfant via le portail familles.

Les annulations sont possibles 7 jours avant (le portail se bloque à 19h).

En cas de maladie, prévenir dès que possible et fournir un justificatif. Une retenue de 15% vous sera facturée.

Nous vous informons qu'il est dans votre intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels votre/vos enfant.s participe.nt.

Lieux d'accueil et horaires

Nous accueillons les enfants durant les vacances du lundi au vendredi et les mercredis durant la période scolaire, de **7h30 à 18h45**, à la journée ou à la demi-journée (avec ou sans repas). Nous essayons ainsi de nous adapter au maximum aux contraintes horaires de chacun tout en revendiquant notre identité d'accueil de loisirs et **non de garderie**. Afin de garder une certaine qualité pédagogique et que les enfants n'arrivent ou ne repartent pas en cours d'activité nous vous demandons de respecter les horaires de fonctionnement.

	Arrivée	Départ
Matin	7h30-9h30	11h30-12h
Midi	11h30-12h	13h30-14h
Après-midi	13h30-14h00	16h30-18h45

Affaires personnelles

Il est demandé que les enfants viennent avec des vêtements adaptés aux activités de l'accueil de loisirs en fonction du temps et des animations (vêtements sans valeur, basket, casquette en été, manteau de pluie en hiver, ...).

Nous conseillons que chaque enfant apporte un sac à dos avec des vêtements de rechange. Pour les enfants de moins de 6 ans prévoir éventuellement le doudou, la tétine...

Toutes les affaires doivent être étiquetées au nom de l'enfant.

Il est préférable de ne pas apporter de jeux ou jouets de la maison. En cas de perte, de vol ou de casse nous déclinons toute responsabilité.

Activités

Afin de connaître les activités prévues, les programmes vous sont envoyés en amont par mail et sont téléchargeables sur notre site internet dans l'onglet enfance-jeunesse.

Pensez à nous demander le projet pédagogique indiquant les objectifs pédagogiques de l'accueil de loisirs et notre fonction.

Les tarifs et la facturation

La ville de Brest fixe à l'ensemble des accueils de loisirs du territoire une base tarifaire et une répartition des quotients familiaux par tranches. Tarifs valables jusqu'au 31 août 2027 :

QF	Matin ou Après-midi	Journée	Matin ou Après-midi avec repas
1500 et +	10 €	22 €	15 €
1300 à 1499	9 €	20 €	14€
1000 à 1299	8 €	17 €	12 €
801 à 999	6.40 €	14 €	9 €
481 à 800	5.20 €	11 €	7 €
377 à 480	2.60 €	6 €	4 €
0 à 376	1.50 €	3 €	2 €

**PAI : certificat d'un médecin justifiant de la nécessité d'apporter son propre repas.*

La facturation se fait en début de mois pour le mois précédent. Elle est envoyée par courrier ou mail selon votre demande. Si le quotient familial ne nous est pas communiqué avant la première facturation, le tarif maximum sera appliqué. Les QF ne sont pas consultés dans l'année. Pour tout changement de QF, merci de nous en informer.

La facture est à régler au plus tard à la date d'échéance inscrite sur la facture.

En cas de non paiement, les portails familles des inscriptions peuvent être bloqués.

Modes de paiement

Les factures sont à régler au Patro par chèques, chèques vacances, espèces et chèques CESU (uniquement pour les enfants de moins de 6 ans). Possibilité de payer en virement (RIB sur votre facture).